

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

n° 15.045/II/PN
[REDACTED]

Monsieur le Président,

En sa séance du 5 mai 1983, la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.) siégeant sections réunies a consacré un examen à votre plainte du 25 février 1983 contre la division principale de police, Marché au Charbon, 30 à 1000 Bruxelles, où l'agent-téléphoniste ignore le néerlandais.

Les renseignements suivants nous ont été communiqués par le bourgmestre de la ville de Bruxelles : "Les conversations téléphoniques étant enregistrées, il est possible d'établir que la téléphoniste (et non pas l'agent-téléphoniste) en service le 31.1.1983, l'après-midi, s'est toujours exprimée dans les deux langues, lors des appels téléphoniques. Tel était notamment le cas lorsque, à 16 H. 41, un monsieur s'exprimant en néerlandais a demandé le service Infopol. L'intéressé semblait donc ignorer qu'Infopol possède un numéro propre. La téléphoniste l'a transféré au central satellite établi dans l'immeuble abritant le service des Familles et de la Jeunesse et le service Infopol, en lui préconisant - en néerlandais - de redemander le service Infopol : "U vraagt daar ook Infopol, mijnheer alsjeblief".

./.

Quoique les conversations téléphoniques ne sont pas enregistrées à cet endroit, il est presque évident que la téléphoniste en service se soit adressée dans les deux langues à la personne en question. C'est de son habitude et c'est ce qu'elle affirme avec insistance.

Quant aux agents auxiliaires féminins en service à la Grand'Place, nous ne pouvons que vous signaler qu'elles ont reçu comme directive de répondre au public dans la langue dont celui-ci fait usage.

Il ressort de ces renseignements que la première téléphoniste avec laquelle l'intéressé est entré en contact, s'est exprimée en néerlandais. La seconde déclare avoir utilisé les deux langues. Ce dernier fait ne peut être contrôlé.

La C.P.C.L. estime dès lors que la plainte est recevable mais non fondée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

